

**Intervention relative à la ratification par le Parlement wallon du
« Traité établissant une Constitution pour l'Europe »**

**Bernard Wesphael,
Député wallon, chef du groupe ECOLO**

Le 29 juin 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers (chères) collègues,

Lors des réunions préparatoires au débat public d'information qui a eu lieu en nos murs le mercredi 8 juin dernier, il avait été convenu que nous nous en tiendrions aux questions d'information et que le débat politique aurait lieu en commission d'abord, en séance publique ensuite. Nous y sommes aujourd'hui, même si nous nous sommes finalement avérés incapables de tirer les conclusions de l'après-midi sans mettre une connotation politique dans nos interventions respectives. On ne se fait décidément pas refaire !

Bilan de la séance du 8 juin

A propos de l'après-midi du 8 juin, mon sentiment est mitigé.

Certes, on peut porter au crédit du Parlement wallon qu'il a été la première (et, je crois, la seule à ce jour) assemblée représentative de notre pays à prendre une initiative pour informer ses membres et nos concitoyens sur le Traité dit « établissant une Constitution pour l'Europe ». On peut aussi se réjouir de ce que nos débats ont été intégralement retransmis en direct par les chaînes de télévision communautaires, que le public a répondu présent et qu'une manifestation d'opposants au Traité a témoigné à sa manière d'une prise de conscience réelle dans l'opinion publique de l'importance de notre Parlement dans l'édifice institutionnel belge et dans le processus de ratification en cours. Je crois qu'en tant que membres de cette assemblée, nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier les intervenants et, plus généralement, tous ceux qui ont contribué à la tenue de cet après-midi.

D'un autre côté, je dois avouer que cet après-midi du 8 juin m'a laissé un goût de trop peu. En effet, je ne peux me défaire de l'impression que cette initiative tardive et finalement congrue n'a fourni qu'une bien pâle idée de ce qu'aurait pu donner un vrai débat public et citoyen à l'échelle de la Wallonie si nous avions seulement eu l'audace d'oser une consultation populaire sur le sujet

Le déficit démocratique

Aujourd'hui, je centrerai mon intervention sur la dimension régionale et locale de la construction européenne sans pour autant nécessairement répéter tout ce que j'ai déjà dit en commission, le 17 juin dernier. J'aborderai aussi la question de l'avenir non sans redire une fois de plus que cet après-midi du 8 juin n'a été qu'un palliatif qui ne peut faire oublier le déficit démocratique et l'absence de véritable débat dans le processus de ratification du Traité dans notre pays et dans notre région.

Plus que jamais, on peut dire que le débat européen a été confisqué en Belgique. Des arguments pseudo-constitutionnels ont été avancés, mais on ne m'ôtera pas de l'idée qu'il s'agissait surtout pour les socialistes et les démocrates humanistes d'éviter un trop grand désordre dans leurs rangs si le peuple était consulté sur le sujet.

Résultat : les Français ont été consultés, les Néerlandais ont été consultés, les Luxembourgeois vont l'être. Au cœur du cœur de l'Europe qu'est la Belgique, rien du tout, nada...

Le mécanisme d'alerte précoce

Lors de l'après-midi du 8 juin, plusieurs intervenants ont insisté sur la reconnaissance du fait régional et local, notamment au travers de l'inscription dans ce Traité d'un rôle accru pour les parlements nationaux et de la référence aux principes de subsidiarité et de proportionnalité. Concrètement, nous sommes dans les Protocoles n°1 et 2, portant respectivement sur « le rôle des parlements nationaux dans la construction européenne » et sur « l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité », conformément à l'art I-11,3 et 4.

Le 8 juin, on a ainsi souligné à l'envi que la « Constitution » réintroduit les parlements nationaux comme acteurs du jeu politique en Europe. On nous a notamment vanté les vertus du « mécanisme d'alerte précoce », présenté comme un « contrôle préventif et politique du principe de subsidiarité » par les parlements nationaux, y inclus le parlement wallon. C'est merveilleux, mais, au fait, de quoi s'agit-il ?

L'art. 4 du Protocole n°1 sur « le rôle des parlements nationaux dans la construction européenne » prévoit qu'un délai de six semaines doit être observé « entre le moment où un projet d'acte législatif est mis à la disposition des parlements nationaux dans les langues officielles de l'Union et la date à laquelle il est inscrit à l'ordre du jour provisoire du Conseil en vue de son adoption ou de l'adoption d'une position dans le cadre d'une procédure législative ». Un délai supplémentaire de dix jours est en outre prévu entre « l'inscription d'un projet législatif européen à l'ordre du jour provisoire du Conseil et l'adoption d'une position ».

On a laissé entendre qu'il s'agissait d'un « mécanisme nouveau ». Ce n'est pas tout à fait exact puisque le droit à l'information préalable des parlements nationaux existe depuis 1997 et le Traité d'Amsterdam.

En effet, l'art. 1er §2 du Protocole n°13 sur « le rôle des parlements nationaux dans la construction européenne » (annexé au Traité d'Amsterdam) prévoit déjà que les propositions législatives de la Commission « sont communiquées suffisamment à temps pour que le gouvernement de chaque Etat membre puisse veiller à ce que le Parlement national de son pays les reçoivent comme il convient ».

Pour les propositions législatives ou propositions de mesure concernant les « dispositions relatives à la coopération policière et judiciaire en matière pénale », l'art. 1^{er} §3 dudit Protocole n°13 fixe un délai minimum de six semaines entre le moment où le gouvernement de chaque Etat membre reçoit les propositions législatives de la Commission et la date à laquelle elles sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

L'art. 6 du Protocole n°2 sur « l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité » précise désormais que toute chambre d'un Parlement national peut mettre à profit ce délai de six semaines pour envoyer « un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité ». Ce délai peut également être mis à profit par le Parlement national ou l'une de ses chambres pour « consulter, le cas échéant, les parlements nationaux possédant des pouvoirs législatifs » (*ibidem*).

Le progrès résiderait donc dans la généralisation du délai de six semaines et l'envoi direct des projets d'acte législatif aux parlements nationaux, sans passer par la case gouvernementale. Cela supposerait-il que certains gouvernements ne transmettaient pas l'information à leur parlement ? Surtout, n'est-il pas illusoire de croire que les parlements nationaux pourront efficacement – en six semaines ! – évaluer à leur juste mesure les implications et les conséquences possibles de chaque proposition d'acte législatif européen, procéder aux consultations nécessaires, examiner et voter conformément au droit ? Gageons que le filet sera à très gros trous !

Mais ne boudons pas notre plaisir. En effet, l'art. 7 al. 3 du Protocole n°2 stipule que si les avis motivés sur le non-respect du principe de subsidiarité représentent « au moins un tiers de l'ensemble des voix attribuées aux parlements nationaux » (un quart pour les questions relatives à « l'espace de liberté, de sécurité et de justice ») le projet d'acte législatif devra être réexaminé, mais l'institution européenne visée pourra tout de même in fine décider de maintenir son projet inchangé, moyennant avis dûment motivé.

En ce cas, l'art. 8 al. 1^{er} prévoit que l'affaire pourra être portée devant la Cour de justice européenne par un Etat membre ou transmis par celui-ci au nom de son parlement national ou d'une chambre de celui-ci, conformément aux dispositions de

l'art. III-365, c'est-à-dire « dans un délai de deux mois à compter, suivant le cas, de la publication de l'acte, de sa notification au requérant ou, à défaut, du moment où celui-ci en a eu connaissance » (art. III-365, 6).

On mesure dans quel bourbier juridique la construction européenne risque de s'enlisir. Sous couvert de renforcer le rôle des parlements nationaux (et, en Belgique, le rôle des parlements communautaires et régionaux) dans le processus décisionnel européen, l'entrée en vigueur du Traité contribuerait surtout un peu plus à l'enlisement de l'approfondissement de la construction européenne que nous appelons de nos vœux.

Cela, d'autant plus qu'un recours aux dispositions du déjà cité art. 4 du Protocole n°1 qui prévoient d'ores et déjà qu'en cas d'urgence (certes motivée), ni le délai de six semaines ni celui des dix jours n'auront à être respectés, sera nécessairement interprété comme un déni de démocratie et approfondira un peu plus encore le fossé entre les citoyens et la construction européenne.

La répartition des deux voix parlementaires belges

Je ne m'étendrai pas ici sur la complexité propre au système institutionnel belge, que la Déclaration n°49 « du Royaume de Belgique relative aux parlements nationaux » ne fait qu'effleurer. J'aimerais néanmoins savoir, Monsieur le Ministre président, où en est la discussion belgo-belge sur la répartition entre les sept assemblées des deux voix que l'art. 7, al. 2 du Protocole n°2 sur « l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité » accorde à chacune des chambres du Parlement fédéral.

La cohésion territoriale

Nous avons aussi entendu Madame la représentante du Comité des régions se réjouir de ce que le traité prévoit un nouvel objectif, à savoir la cohésion territoriale. Cela, nous a-t-on expliqué, « signifie que les collectivités locales doivent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des fonds et que l'accent sera mis sur la coopération interrégionale et transfrontalière ». Madame la représentante nous a aussi dit que, « dans le protocole d'application [du principe de subsidiarité (et non de solidarité comme il est erronément écrit dans le CRA)], il est indiqué que, lorsqu'un texte législatif est proposé, l'impact administratif et financier sur les Régions devra être pris en compte ».

Perspective d'autant plus exaltante pour les parlementaires wallons que nous sommes que le Traité prévoit en son art. III-220 :

« Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale.

En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées.

Parmi les régions concernées, une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne. »

De fait, on ne peut qu'applaudir, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une langue de bois servant à masquer une volonté politique de raréfier les moyens financiers. Il faut donc que ceux-ci soient élevés à la hauteur des ambitions affichées, dès lors que l'art. 111-221, al. 1^{er} dispose que « l'Union soutient aussi [le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, tel que définie par l'art. 111-220, al. 2 et 3] par l'action qu'elle mène au travers des fonds à finalité structurelle (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section "orientation" ; Fonds social européen ; Fonds européen de développement régional), de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants ».

Le Protocole n° 29

De ce point de vue, je ne partage en rien l'optimisme de notre très estimé collègue, M. Fischerolle. En effet, on ne peut que s'inquiéter du Protocole n°29 « sur la cohésion économique, sociale et territoriale ».

Pour les opposants au Traité que sont les membres du « Comité pour le non à la Constitution européenne », ce protocole signifie l'acceptation de « la limitation des aides européennes aux régions défavorisées (ce qui signifie la mort de l'Objectif 1 en Hainaut, celle de l'Objectif 2 à Liège et à Verviers, la suppression des aides URBAN dans les communes défavorisées) » et se demande si le Gouvernement wallon a été informé de l'existence de ce protocole et de son contenu avant le 18 juin 2004, date à laquelle le Traité a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Si oui, quand et pour quelle raison a-t-il marqué son accord ? Si non, quand en a-t-il été informé et que pense-t-il du fait d'avoir été tenu à l'écart ?

Mon inquiétude ne porte pas sur le §4 du Protocole n°29, qui traite du Fonds de cohésion et ne concerne donc ni la Belgique ni – forcément – la Wallonie, mais sur le §6. Celui-ci arrête que :

« Les États membres se déclarent disposés à moduler les niveaux de la participation de l'Union dans le cadre des programmes et des projets des fonds à finalité structurelle, afin d'éviter des augmentations excessives des dépenses budgétaires dans les États membres les moins prospères ».

En clair, les Etats membres sont d'accord pour que les aides structurelles soient proportionnellement plus importantes pour les Etats « pauvres » que pour les Etats « riches ».

Cette disposition – en soi marquée du sceau de la solidarité – ne poserait aucun problème si elle se traduisait par un maintien à niveau des aides structurelles pour les régions des Quinze en difficulté (en clair, aussi la Wallonie) et, toutes choses restant égales par ailleurs, une aide européenne proportionnellement plus élevée pour les régions des Etats « pauvres ».

Dans les faits, qu'a-t-on constaté ? Les discussions sur les perspectives financières 2007-2013 ont clairement montré que l'acceptation (de facto avant de jure) de ce protocole n°29 conduit à la réduction drastique des aides européennes pour le Hainaut et les autres zones concernées en Wallonie. C'est d'autant plus inacceptable que le maintien de la règle de l'unanimité dans les domaines fiscal et social conduit à dresser les Etats et les travailleurs (au sens large du terme, c'est-à-dire tous ceux qui vivent du revenu de leur travail) les uns contre les autres dans un double moins disant fiscal et social.

En tant que tel, le §6 du protocole n°29 n'impose pas, *expressis verbis*, la diminution ou la suppression des aides européennes aux régions en difficulté des Quinze, mais il ne l'interdit pas non plus. C'est là le drame, car, pour le dire en termes crus, les aides européennes aux nouveaux membres de l'Union seront, sur les bases actuelles, de facto payées au prix fort par les régions en difficulté des Quinze. Et ce, parce que les contributeurs nets – c'est-à-dire les Etats les plus prospères – refusent de payer plus : les « six radins » ont exigé une réduction du budget de l'Union. On savait depuis longtemps que Londres « wants his money back » et l'a obtenu. On sait désormais que La Haye et Stockholm « want also their money back » ! Où cela va-t-il s'arrêter ? Pendant que les riches serrent les cordons de la bourse et veulent par-dessus le marché récupérer leur mise, ils imposent de facto aux « pauvres » d'aider les « encore plus pauvres ». Est-ce cela la solidarité européenne ?

Tout cela, parce qu'on veut nous vendre un Traité prétendument constitutionnel où le Parlement européen n'a même pas le droit de lever l'impôt et d'ainsi doter l'Union de ressources indépendantes de la volonté de chaque Etat ! Il y a parfois de quoi pleurer de rage...

Le Traité n'est pas un texte social

La Wallonie est historiquement une terre de luttes et de conquêtes sociales. Celles-ci font partie de son identité. Les socialistes et les démocrates chrétiens en ont été les grands artisans. Tous les historiens s'accordent là-dessus. Nous ne pouvons donc faire l'impasse sur la Partie II du Traité, car il est évident qu'un renoncement de la construction européenne aux droits sociaux fondamentaux priverait la Wallonie d'une part de son identité.

Les partisans du « oui » tiennent que l'inscription de la *Charte des droits fondamentaux* dans le Traité est une avancée décisive et un acquis inespéré. Mme

Dony a remis l'église (avec une minuscule) au milieu du village : « D'une part, pour un nombre d'Etats, les droits économiques et sociaux mentionnés dans la Charte ne présentent pas une avancée par rapport à leurs dispositions nationales. [...], pour d'autres Etats, notamment les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, l'inscription de ces droits fondamentaux représente un progrès considérable ».

Ne me faites pas dire ce que je ne pense ni ne dis, mais ces mêmes « nouveaux Etats membres » sont pour l'essentiel ceux qui disposaient - il n'y a pas si longtemps encore - d'un niveau de protection sociale qui, nonobstant l'absence des libertés civiles et politiques, n'avait rien à envier au nôtre. En clair, il aura suffi de moins de quinze ans d'un néolibéralisme qui a tout balayé sur son passage (y compris ce qu'il pouvait y avoir de socialement positif dans le système antérieur globalement condamnable) pour qu'on vienne nous dire aujourd'hui que cette *Charte des droits fondamentaux* représente « un progrès considérable » pour ces pays, en omettant soigneusement de nous rappeler que les recettes néolibérales que certains voudraient aujourd'hui nous appliquer sont précisément celles qui ont conduit au désastre social des années 90 en Europe centrale et orientale.

Le Traité n'est pas un texte libéral

Je me demande vraiment où est le progrès dans tout cela, n'en déplaise à M. Kubla qui n'a pas apparemment pas compris que le libéral qu'il est légitimement, aurait tout intérêt à se démarquer du mauvais vent néo- ou ultralibéral qui souffle aujourd'hui sur le monde et qui est aujourd'hui au libéralisme ce que le stalinisme était à la social-démocratie.

Nul doute qu'Adam Smith, ressuscité, fustigerait ces néolibéraux qui se réclament faussement de lui et de sa pensée. Il y a en effet une différence fondamentale entre les différents volets du libéralisme dont M. Kubla se réclame légitimement et le néolibéralisme qui est aujourd'hui à l'œuvre. Deux siècles après 1789, les libéralismes philosophique et politique sont et restent des instruments de libéralisation et de progrès ; le libéralisme économique n'exclut en rien les mécanismes de redistribution tandis que le néolibéralisme est - n'ayons pas peur des mots ! - une imposture intellectuelle qui ne profite qu'à une minorité déjà nantie et génère un sous-investissement structurel en Europe. En découle la croissance lente et molle que nous connaissons et qui sert de prétexte au courant néolibéral pour exiger toujours plus de flexibilité sur le marché du travail et de démantèlement du système de protection sociale.

Le modèle économique dominant est donc tout le contraire du libéralisme bien compris et, si nous n'y prenons garde, la pression de ce marché-là (« justifiée » par des économistes idéologues peu ou prou formés à l'école de Friedrich Hayek et autres Chicago boys de Milton Friedman) sera telle que nos pays seront contraints à baisser leurs standards sociaux pour s'aligner sur les minima contenus dans la partie II. Je me demande vraiment où est le progrès dans tout cela ?

Quand j'entends le président du PS tenir un discours que ne désavouerait pas le MR, je me dis que le PS est vraiment en déroute intellectuelle et que, quoi qu'en disent les

héritiers patentés de la pensée dominante, le boulevard de l'Empereur prend le problème par le mauvais bout, à moins qu'il n'ait de facto rendu les armes et fait allégeance à Tony Blair et au modèle inégalitaire qui prévaut dans les îles britanniques : gloire et richesses pour ceux qui réussissent, « working poors » et petits boulots pour les autres.

Est-ce vraiment ce modèle que nous voulons pour nos enfants ? Moi, je n'en veux pas et j'affirme qu'aussi longtemps que nous accepterons le modèle de société et les règles du jeu qu'on veut consécutivement nous imposer, nous jouerons perdants ! J'affirme aussi que c'est au niveau européen que se joue la partie décisive. D'où mon acharnement à vouloir « plus d'Europe » et à combattre un texte qui est d'abord un cheval de Troie du néolibéralisme. Je le dis et je le répète à tous les élus de bonne foi dans cette assemblée !

Il y a d'autant moins de progrès social dans le Traité que même les rédacteurs de la *Charte des droits fondamentaux*, qui reconnaissaient certes qu'elle était un compromis entre les partisans des droits sociaux et ceux qui affirmaient que la Charte ne pouvait pas « développer l'Etat providence qui coûte cher et qui freine la croissance économique » (sic)^{1[1]}, dénoncent aujourd'hui le stratagème qui a consisté à en réduire encore la portée juridique en la transposant dans le Traité.

Comme l'a souligné Guy Braibant, l'un des pères de la Charte, dans *La Croix* et dans *L'Humanité*, « la Charte n'a été que légèrement modifiée, mais toujours dans le même sens, et c'est bien là qu'est le problème... Le résultat est restrictif, incontestablement ».

A contrario, mais toujours dans le même sens, la transposition des traités antérieurs dans la Partie III n'est pas neutre non plus. On en a profité pour modifier légèrement les textes, mais les conséquences sont potentiellement énormes. Un exemple :

En devenant l'article III-314 du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, l'article 131 du *Traité de Rome instituant la Communauté européenne* s'est vu adjoindre deux bouts de phrase. Ils témoignent de la dérive néolibérale de la construction européenne et de sa soumission – consciente ou non aux exigences du patronat le plus dur :

« Par l'établissement d'une union douanière conformément à l'article III-151, l'Union contribue, dans l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres ».

Lesdits « investissements étrangers directs », - qui entrent ainsi dans les traités européens – sont au cœur des discussions sur la globalisation des échanges et la

^{1[1]} Cité in G. BRAIBANT, *La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, Paris : Ed. du Seuil, coll. *Points Essais*, 2001, p. 44

libéralisation du commerce mondial. Ils constituent l'une des revendications des milieux patronaux les plus ouverts au néolibéralisme.

En clair, le Traité donne aux partisans de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) ce qu'une mobilisation citoyenne internationale leur avait refusé en 1998.

Quant aux « et autres », on n'ose imaginer ce qu'il peut bien vouloir signifier en l'absence de toute norme sociale ou environnementale coercitive et quand on entend le discours de la FEB et de certains patrons « de combat ».

Bref, des « légères » restrictions à la portée de la Partie II aux « quelques » ajouts de la Partie III, on voit de quel côté penche le Traité et on ne s'étonnera pas qu'un parti croissant de la population s'inquiète et affirme son souhait d'une autre construction européenne !

Le Parlement européen n'est pas la panacée

Il y en a parmi nous qui souhaitent confier au Parlement européen la rédaction d'un texte constitutionnel. Au-delà du paradoxe qui consiste à nous inviter maintenant à adopter un traité qu'on nous dit constitutionnel tout en nous annonçant que nous voterons dans quelques minutes un texte qui invite le Parlement européen à s'ériger en assemblée constituante, il ne faut tout de même pas attendre monts et merveilles dudit Parlement européen. Et ce, même s'il demeure un moteur pour la construction européenne. Ses pouvoirs s'accroissent certes de traité en traité, mais ils demeurent loin en deçà de ceux dévolus à un parlement plein et entier : entre autres, nommer et démettre l'Exécutif, proposer des lois et lever l'impôt. En fait, le Parlement européen n'est aujourd'hui encore qu'un demi-parlement, n'en déplaise à mes amis qui s'y investissent tout entiers et y abattent un travail au demeurant formidable...

De ce point de vue, proposer une « Constitution » dans laquelle le parlement n'est même pas investi des pouvoirs qui sont ceux de tout vrai parlement, ne manque pas de culot. C'est une fameuse régression qui nous ramène à Louis XVIII et à la *Charte constitutionnelle* de 1814 !

De plus, on se souviendra qu'il y a peu, le Parlement européen a voté une résolution favorable à une limitation des OGM à 0,3% et que c'est l'industrie agro-alimentaire qui a gagné puisque c'est le 0,9% qui a été finalement retenu. Peu avant, le Parlement a été moins sévère que la Commission sur l'étiquetage des produits. Bref, quand le Parlement européen ne cède pas aux lobbies, c'est qu'il se fait battre dans le débat législatif.

Loin de moi l'idée de dénigrer le travail de nos collègues qui doivent précisément se battre avec des moyens qui ne sont pas ceux d'un vrai parlement, mais je dois constater que le Parlement européen n'est pas la panacée et qu'il faut se garder de l'idéaliser et d'en attendre la solution à nos problèmes. En un mot comme en cent, je n'y vois pas se dessiner une majorité qui accepterait de dépouiller le Conseil pour ériger le Parlement en constituante.

En tous cas, ma conviction est qu'il ne parviendra pas seul à rédiger un projet constitutionnel satisfaisant. Il faut à la fois l'aider et l'encadrer, lui montrer la voie à suivre.

Que faire alors ?

On croit dévaloriser les partisans progressistes du « non » en disant qu'ils n'ont pas d'alternative à proposer. Comme si quelqu'un osait reprocher à de Gaulle, au soir d'un autre 18 juin, de s'être levé pour dire « non » parce qu'il n'avait alors d'autre projet à proposer que de continuer la lutte et de reprendre à son compte les mots de Churchill : « Du sang, de la sueur et des larmes » !

Il y a au moins un point commun entre la procédure référendaire et le vote parlementaire sur un traité international, par définition non amendable en l'état : l'une et l'autre n'autorisent d'autre réponse que binaire (« oui » ou « non »). La conséquence est que les pro-Européens progressistes qui portent un œil critique sur le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* se sont divisés : les uns estiment qu'il faut purement et simplement rejeter le texte ; les autres pensent qu'il est le meilleur compromis possible (vu le rapport de forces qui a présidé à sa rédaction) et que la bonne façon d'en corriger les insuffisances est de l'adopter pour mieux le corriger et l'améliorer ensuite, en particulier sur les volets social, fiscal et environnemental. Le « oui de combat » que mon propre parti a approuvé à une large majorité lors d'une séance de son parlement interne, le conseil de fédération, rentre sans équivoque dans cette catégorie.

Les partisans du « oui de combat » ne sont évidemment pas à confondre avec les « inconditionnels » du traité. Ces derniers se regroupent sous un « oui de conviction » et se recrutent essentiellement dans les milieux libéraux et néolibéraux. De même, distingue-t-on dans le camp du « non » ceux qui veulent plus d'Europe et ceux qui se retranchent dans la xénophobie et l'archaïsme du repli sur soi national.

Il ne faut donc pas se tromper. Le vrai clivage passe entre ceux qui adhèrent au Traité, car il répond à leurs vœux et ceux qui, bien qu'ayant opté pour le « oui de combat », sont néanmoins convaincus que le texte doit être revu et amendé.

Quel type de société voulons-nous ? C'est la question fondamentale. Même si l'Europe que d'aucuns nous préparent est d'essence néolibérale (le projet de directive Bolkestein en est la preuve), on ne peut reprocher aux libéraux d'afficher un « oui de conviction » dans la mesure où ils sont soumis eux aussi à un véritable bombardement idéologique qui leur fait prendre des vessies pour des lanternes. Je devrais plutôt dire : qui leur fait confondre libéralisme et néolibéralisme.

Plus dubitatif suis-je sur l'attitude des socialistes et des sociaux-démocrates. Ils s'en trouvent qui dénoncent le déficit social de la construction européenne. Pourtant, ils sont incapables de rééquilibrer la dérive néolibérale de la Stratégie de Lisbonne, qui s'est jusqu'ici surtout concrétisée par la mise en concurrence renforcée des règles

nationales. On pourrait s'en étonner, mais il faut constater que de plus en plus de leaders de la gauche démocratique sont contaminés par l'idéologie néolibérale et ne jurent plus que par l'économie de marché, comme si la « compétitivité » pouvait être la quintessence d'un modèle sociétal. En doutez-vous ? Elio Di Rupo est passé aux aveux : il a reconnu il y a peu que la gauche progressiste est minoritaire au sein même du Parti socialiste européen.

Cela fait longtemps que tous les observateurs l'avaient noté, mais la nouveauté est que le patron du PS l'avoue. Cela devrait permettre de clarifier les positions et de réorganiser le combat européen des progressistes de gauche sur de nouvelles bases...

Après le double « non » franco-néerlandais et l'échec du 18 juin sur les perspectives financières de l'Union, l'Europe est plongée dans une crise grave. A tout prendre, c'est peut-être une bonne chose que les 25 ne soient pas arrivés à un accord sur ce point.

En effet, il est impossible de réussir l'élargissement en dépensant moins d'argent. Les « six radins » qui ont exigé que l'Union dépense moins alors qu'elle doit financer la mise à niveau des dix nouveaux membres, portent une lourde responsabilité dans l'échec du 18 juin et un accord n'aurait pu se faire en l'état qu'au détriment des moyens consacrés à l'éducation, la culture, l'innovation et la recherche. Quant à accepter la proposition des dix nouveaux d'une réduction d'aides déjà en soi insuffisantes, c'eût été légitimer plus encore la politique des moins disant fiscal et social qui sont les seules armes dont ils disposent pour assurer leur développement économique, dès lors que les « riches radins » ne veulent de facto pas contribuer financièrement à leur mise à niveau. De ce point de vue, il n'y a pas que Blair, Chirac et Schröder portent aussi une lourde responsabilité dans le fiasco actuel. Soit dit en passant, il n'est pas de meilleure preuve que l'Europe a besoin d'un mode de financement direct, soumis à la seule sanction du Parlement européen.

On nous dit que le modèle social européen est « en voie de disparition » parce qu'il compte vingt millions de chômeurs et que ses derniers grands défenseurs (la « vieille Europe : France, Allemagne, Belgique... ») connaissent une situation économique « très difficile, voire catastrophique ». C'est faux, ou plus exactement c'est la zone euro dans son ensemble qui est en crise. Pourtant, l'euro est un acquis formidable et, potentiellement, un extraordinaire outil de simplification et, donc, de démocratisation et de développement. Hélas, la Banque centrale européenne sabote littéralement l'euro en s'obstinant à mener une politique monétaire que je préfère ne pas qualifier.

Bien plus que le modèle social européen tant décrié par certains, les dogmes et les politiques néolibéraux qu'on veut nous imposer et qui ont besoin de briser le modèle social européen pour se déployer pleinement, l'élargissement à budget constant, la non-maîtrise des écarts économiques et sociaux, l'absence de contrôle des élus sur l'action de la BCE et sa politique monétaire sont les causes véritables du marasme actuel.

Sauf pour les partisans du capitalisme patrimonial tout droit issu du dix-neuvième siècle et dont l'économiste Réginald Savage a récemment mis en évidence le retour en force, la monnaie n'est pas un but en soi, seulement un moyen.

Pour quelle raison nous obstinons-nous à financer le déficit budgétaire américain et les plus-values des fonds de pension ? Nous devons cesser d'accepter les présupposés idéologiques de nos adversaires comme base de négociation et oser dire que l'Europe a besoin d'une autre politique économique et monétaire. Il faut oser dire que l'impôt, les services et les dépenses publiques ne sont pas une maladie honteuse, oser affirmer qu'ils sont à la fois un instrument efficace de développement économique et de cohésion sociale au travers de la redistribution des richesses produites.

Osons aussi le débat et disons clairement que le marché n'apporte pas une réponse à tout et qu'il nous faut une politique européenne néokeynésienne, d'investissements publics européens dans des domaines créateurs directs et indirects d'emplois : notamment la recherche, les économies d'énergie et les énergies alternatives, l'habitat, une agriculture qui soit à la fois suffisante et de qualité,...

Quoi qu'en disent certains, le problème est donc essentiellement politique : que veut-on ? Quels moyens est-on prêt à mobiliser ? A l'heure où Londres prend la présidence de l'Union, il faut avoir le courage d'affirmer que la solution ne réside pas dans « moins d'Europe » et « plus de libéralisme », mais dans « plus d'Europe » et « moins de néolibéralisme ». Pour moi, la crise en cours ne signifie nullement la victoire de la conception anglaise de l'Europe. C'est surtout une occasion formidable pour les Européens de se compter et de renouer avec le rêve fédérateur des pères fondateurs. Il faut maintenant qu'aillent résolument de l'avant ceux qui veulent une Europe politique, fiscale, sociale, environnementale. Osons le mot : une Europe qui soit une vraie communauté de destin, une Europe d'essence fédérale et non un champ pour la compétition de tous contre tous. Je ne veux pas d'une Europe qui deviendrait un poulailler libre pour renards libres.

Depuis l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun en 1973, le débat sur les finalités de la construction européenne n'a jamais été tranché : intégration politique de type supranational ou simple zone de libre échange ? L'absence de réponse claire à cette question a pourri peu à peu la construction européenne et l'élargissement n'a pas été préparé par une véritable réforme des institutions qui aurait permis à tout ou partie de l'Union européenne de s'ériger en véritable communauté de destin. En un mot comme en cent, l'élargissement n'est pas la cause, mais l'occasion d'un débat décisif sur les finalités de l'Union. Les faiblesses du Traité constitutionnel ont fourni le détonateur.

Jamais les Britanniques n'ont été un moteur pour l'Europe. S'il avait fallu les attendre, il n'y aurait pas eu de marché commun en 1957, pas d'espace Schengen en 1985, pas de Charte des droits sociaux en 1989, pas d'euro en 2000. Bref, si l'idéal européen se meurt et si « l'Europe ne fait plus rêver », c'est aussi parce que ceux qui

veulent aller de l'avant acceptent depuis trop longtemps que le tempo soit dicté par un pays viscéralement réfractaire, où le droit de grève a été laminé et où des millions de personnes vivent de petits boulots, un pays qui ne rêve que d'une zone de libre échange et dont on sait que les dirigeants n'ont jamais voulu l'Europe politique et encore moins l'Europe sociale. En clair, je ne veux pas du modèle inégalitaire britannique pour mes enfants.

Tant le « oui de combat » sincère que le « non » progressiste sont porteurs des valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont ce que l'Europe a produit de meilleur. L'un et l'autre traduisent une aspiration commune à une Europe politique forte, condition sine qua non pour peser dans le monde et corriger les inégalités croissantes dues à un libre marché, aujourd'hui dominant, qui est à la fois le modèle économique qui crée le plus de richesses et celui qui les répartit le plus inégalement dans une précarisation de plus en plus grande pour la majorité des gens. Cela, au nom de la flexibilité et de la compétitivité dans un monde globalisé.

Je veux une Europe forte, où la richesse produite sert à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie de tous, à commencer par les plus faibles. Je veux une Europe qui soit un facteur de paix et de développement harmonieux dans le monde.

Un Etat fédéral européen

C'est dans cet esprit que je reprendrai volontiers une citation du philosophe allemand Habermas, déjà utilisée par M. Ficheroule :

« L'idée droitière et xénophobe selon laquelle l'abolition des frontières entraîne des conséquences sociales indésirables que l'on pourrait éviter par un repli sur les forces de l'État-nation est non seulement une idée suspecte pour des raisons normatives, mais encore tout à fait irréaliste. [...] La capacité de régulation de l'État-nation ne suffit plus depuis longtemps à faire pièce aux conséquences ambivalentes de la mondialisation économique. Ce qui est célébré aujourd'hui comme "modèle social européen" ne peut être défendu que si, dans le cadre même de l'Europe, la politique est capable de revenir à la hauteur des marchés. Ce n'est qu'au niveau européen que l'on pourra récupérer tout ou partie de la capacité de régulation politique de toute façon perdue au niveau de l'État-nation ».

Je peux moi aussi faire miens les propos de Jürgen Habermas, car (1) le « non » de gauche n'a strictement rien à voir avec un quelconque repli droitiere et xénophobe sur les forces de l'Etat-nation et (2) le sauvetage du « modèle social européen » n'est effectivement possible qu'avec un rééquilibrage des rapports de force entre le politique et le marché à l'échelle européenne. Pour le dire autrement, nous avons besoin d'un Etat européen comme de pain. C'est ce que Habermas dit - et il est loin d'être le seul - quand il appelle ouvertement à la rédaction d'une constitution

permettant l'émergence d'une « fédération d'Etats-nations » européenne, d'un « Etat fédéral européen » à l'europeenne comme contrepoids « civilisé » aux USA et préalable à un ordre mondial juste et cosmopolite.

C'est précisément pour ces raisons que je refuse le Traité qu'on veut nous vendre aujourd'hui sous un titre fallacieux. C'est d'une Constitution dont l'Europe et nous avons besoin, pas d'un traité international. A mes yeux, cette brique en 482 pages, 448 articles, 36 protocoles, deux annexes et 50 déclarations n'est pas une Constitution. En outre, il ne permet nullement le pourtant bien nécessaire rééquilibrage à l'échelle de l'Union européenne entre le politique et l'économique puisque, entre autres, il ne contient pas les outils d'une harmonisation environnementale, sociale et fiscale « vers le haut ».

En fait, il subordonne pour longtemps l'ensemble de la construction européenne à la compétitivité et au libre marché, c'est-à-dire au moins disant social et fiscal, c'est-à-dire à une forme de darwinisme social rampant, mais dont nous avons pu entendre quelques morceaux de bravoure le 8 juin dernier, notamment dans la bouche de M. Kubla, assurément, d'entre nous le plus « accroc » au traité.

Bien sûr que nous pourrons toujours être les meilleurs quelque part, je n'ai aucun doute sur le fait que les Wallons peuvent être les meilleurs. Ils l'ont prouvé dans le passé et je suis convaincu qu'ils peuvent encore l'être dans le futur. Je n'ai aucun problème avec cela, mais si c'est pour être les meilleurs au milieu d'un champ de cadavres, je ne vois décidément pas où est le progrès.

La construction européenne doit être une marche vers le progrès, c'est-à-dire vers une forme de société qui égalise les conditions et libère l'être humain des contingences matérielles sans hypothéquer les besoins légitimes des générations futures. C'est cela ma définition du progrès, à la fois libérale, sociale et écologique. Je crois d'ailleurs que nous pouvons ici être tous (ou à peu près) d'accord avec cette définition. Je ne crois pas que le darwinisme social qui est au cœur du modèle de société néolibéral qu'on prétend nous imposer soit la voie vers ce progrès...

Le darwinisme social, on sait où cela mène... C'est un jeu suicidaire où tout le monde est finalement perdant. En tous cas, l'humanité et la civilisation... Donc, aussi, les êtres humains faits de chair et de sang.

Pour le dire autrement, j'en ai marre, quatre fois marre :

- Marre du « consensus de Washington » et de ses dogmes néolibéraux. Il a fait assez de dégâts en Europe et dans le monde
- Marre d'une société où, pour citer Isabelle Philippon, « la quête du profit se substitue au lien social, où l'efficacité s'impose devant le respect de l'autre, où l'égoïsme prend le pas sur l'équité »

- Marre d'une société qui n'a jamais produit tant de richesses, mais qui compte à nouveau 10 à 15% de pauvres (comme au dix-neuvième siècle !), alors que la pauvreté avait pratiquement disparu de nos pays il y a trente ans ;
- Marre d'entendre dire que les demandeurs d'emploi sont responsables du chômage de masse, alors que la faute en incombe à un modèle économique profondément inégalitaire et à un projet de société qui considère les hommes et les femmes comme des variables d'ajustement !

Maintenant plus que jamais, les peuples d'Europe ont besoin d'un projet alternatif de société démocratique, qui place l'être humain au centre de ses préoccupations et fasse que l'économie s'adapte à l'Homme et non l'inverse. En d'autres termes, je dirais avec l'économiste René Passet que ce n'est pas aux hommes à s'ajuster à l'économie, c'est à elle de satisfaire leurs besoins essentiels.

Il y a longtemps qu'Ecolo plaide pour ce nouveau modèle de société, qu'il indique les pistes à suivre et les priorités à donner pour y parvenir. Fasse le ciel que vous finissiez un jour - et le plus tôt sera le mieux - par comprendre que c'est dans cette voie que réside le seul avenir possible de la Wallonie et de l'Europe, non dans une course sans fin qui nous mène droit dans le mur (entre autres, les licenciements massifs et les bénéfices plantureux qui se construisent sur le dos des travailleurs, le bilan écologique, le réchauffement climatique et la hausse actuelle du prix du pétrole le prouvent) et dans laquelle nous trouverons toujours plus néolibéral et plus « tueur » que nous, de la même façon qu'on ne lutte pas contre l'extrême droite en tentant d'être plus à droite qu'elle !

Aller de l'avant sans plus attendre

Au point où ils en sont, Chirac et Schröder n'ont plus rien à perdre. Pourtant, ils peuvent encore entrer par la grande porte dans l'histoire de la construction européenne. Pour quelle raison ne pourraient-ils prendre ici et maintenant une initiative conjointe pour une Europe plus politique et plus solidaire ? La Belgique devrait les y encourager en gardant quatre fondamentaux à l'esprit :

1. Pour des raisons légitimes et d'autres qui le sont moins, les vingt-cinq (bientôt vingt-sept) Etats membres ne veulent ou ne peuvent aller de l'avant à un même rythme. C'est une évidence et c'est la raison pour laquelle la construction européenne a besoin d'une avant-garde, substitut indispensable à un approfondissement qui n'a pas eu lieu ;
2. Rien de sérieux ne pourra se faire sans le moteur franco-allemand ;
3. Les coopérations renforcées sont le moyen à privilégier, mais seule la menace d'une initiative hors traité peut faire reculer ceux à qui la règle de l'unanimité confère un droit de veto et donc de blocage aussi longtemps qu'ils ne comprendront pas que ceux qui veulent aller de l'avant ne se laisseront plus freiner par les timorés. On ne peut donc exclure qu'il faille en arriver à ce que le couple franco-allemand prenne une « initiative hors traité » ouverte à tous

et à laquelle « adhéreraient tôt ou tard le Benelux, l'Italie post-berlusconienne et peut-être l'Espagne » (la formule est de Guy Spitaels). Je modulerais simplement : le Benelux « avec ou sans les Pays-Bas ». Cela implique entre autres que l'initiative franco-allemande ne devra pas se sentir liée par un nombre minimum d'Etats. C'est d'ailleurs déjà le cas pour les coopérations en Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), qui ne prévoient aucun nombre minimum d'Etats (art. I-41, III-309 à III-312). En fait, nous sommes ici au cœur du débat sur la « vieille Europe » dénoncée par Donald Rumsfeld et à laquelle je suis personnellement fier d'appartenir ;

4. Il est temps d'impliquer activement la société civile et les peuples d'Europe dans le débat et la construction européenne.

C'est dans cet esprit que les partisans d'une Europe politique et solidaire doivent s'unir et formuler des propositions communes pour créer une avant-garde dans les domaines qui nous tiennent à cœur (Europe politique, gouvernement économique de l'Union, harmonisation sociale, fiscale et environnementale, services publics, impôt européen,...).

Les partisans de cette Europe forte et solidaire doivent s'appuyer sur la société civile organisée et sur un vaste mouvement citoyen à l'échelle européenne. Ce grand mouvement transnational devra notamment s'atteler à la rédaction d'un vrai projet de texte constitutionnel européen, qui soit l'émanation des peuples d'Europe, à tout le moins de ceux qui sont preneurs d'une véritable communauté de destin européenne.

Ce projet de texte constitutionnel devra ensuite être transmis aux instances compétentes afin de les soumettre à la double approbation des parlements des Etats membres et des peuples européens, consultés par référendum le même jour. Les Etats où il y aura double approbation (majorité parlementaire et majorité du corps électoral) formeront alors l'avant-garde et la communauté de destin dont nous avons tant besoin.

C'est à cela que nous allons devoir travailler tous ensemble, élus et citoyens, afin de créer le rapport de force nécessaire à la réussite de l'entreprise...

BW